

UFFIN-HEITMANN

Concessionnaire Citroën
29 avenue Charles de Gaulle
1230 MONTGERON
tél : 01 69 83 45 67
AS au capital de 140 000€ - APE 4511Z
Siret 955 201 421 00042
VA Intra : FR11 955 201 421



* Dans le réseau Citroën participant

2025 C - CIFA A4TA25 - Novembre 2023 - PARAGON - Tél : 01 46 49 41 36

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	RÉFÉRENCE CLIENT	LIBELLÉ COMPTE	DATE OR	DATE DE RÈGLEMENT
TESTATION de TRAVAUX	OR N° 34924	701000		14/11/2025	17/11/2025
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO			
MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	ORR		N° PAGE
CITROËN	VF7SWYHTUNT605458	15/09/2022	00K8		1
MODÈLE	N° IMMATRICULATION	KM	PR		STATION 2 Nbre PAGE
C3 (B618)	GJ-421-KV	62229			
DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE		MONTANT	CT
SOLUTION MOBILITE NON				1	
RÉVISIONS : OPÉRATIONS SYSTÉMATIQUES				1	
- OPERATIONS SYSTEMATIQUES D'ENTRETIEN -				1	
93830000				1	
1680682480				1	
1682801480				1	
TPP000020				1	
TPP0000005				1	
49450907				1	
1609428080				1	
53430910				1	
53570910				1	
1671211380				1	
1642334680				1	
49BC0000				1	
490J0000				1	
1608523780				1	
11010510				1	
22136210				1	
1636928280				1	
1609060380				1	
				1	

La facturation est réalisée selon le barème des temps de facturation à l'exception des opérations forfaitées dont le détail est affiché à la réception.

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
----	--------------	-------------	----------------

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures et réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun. Voir au verso nos conditions générales de réparation.

avis clients
★★★★★
CITROËN ADVISOR®
citroen.fr

PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE RÈGLEMENT



LUFFIN-HEITMANN

Concessionnaire Citroën
29 avenue Charles de Gaulle
1230 MONTGERON
tél : 01 69 83 45 67
AS au capital de 140 000€ - APE 4511Z
iret 955 201 421 00042
VA Intra : FR11 955 201 421

CONTRAT DE MAINTENANCE CEM

Mécanique

* Dans le réseau Citroën participant

2025 C - CIFA A4TA25 - Novembre 2023 - PARAGON - Tél : 01 46 49 41 36

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	RÉFÉRENCE CLIENT	LIBELLÉ COMPTE	DATE OR	DATE DE RÉGLEMENT
TESTATION de TRAVAUX	OR N° 34924	701000		14/11/2025	17/11/2025
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO			
MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	OPB	Vous avez été reçu par :	N° PAGE
CITROËN	VF7SWYHTUNT605458	15/09/2022	00K8		2
MODÈLE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
C3 (B618)	GJ-421-KV	62229		2	
DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE		MONTANT	CT
2568095R 2 DISQUES FREIN AVANT-REPLACEMENT-ROUES DEPOSEES					1
1629058880 KIT DISQUES AV					1
1696440380 JEU 4 PLAQUETTE					1
440547 VIS FIX ETRIER					1
ECLAIRAGE					1
525F0910 LAMPE FEU DIURNE-REPLACEMENT-SUR VEHICULE					1
6216C3 LAMPE					

La facturation est réalisée selon le barème des temps de facturation à l'exception des opérations forfaitées dont le détail est affiché à la réception.

NET À PAYER

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 60335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

C 17/11/2025
F 701000
D €
M 2025/1813314
R
E PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE RÉGLEMENT

CT MONTANT H.T. TAUX T.V.A. MONTANT T.V.A.

0

Participation à la taxe sur les déchets : 0,00

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures et réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social : si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun. Voir au verso nos conditions générales de réparation.

avis clients
★★★★★
CITROËN ADVISOR*
citroen.fr